

COMPTES PAROISSE ND VOUISE 2022 (EN MILLIERS D'EUROS)			
RECETTES	2022	2021	2020
QUETES	112	111	96
CASUELS	46	44	38
CONTRIBUTION PAROISSIALE	27	36	51
CIERGES/LUMIGNONS/TRONCS	18	19	19
LOCATIONS SALLES	23	12	15
ACTIVITE DIVERSES	5	2	7
PRODUITS FINANCIERS	2	1	2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	101	3	0
CONTRIBUTION IMMOBILIERE	7	10	0
TOTAL	341	238	228
CHARGES		2021	2020
FRAIS DE PERSONNEL	49	60	42
FRAIS DE LOCAUX	59	63	55
CONTRIBUTION SOLIDARITE	68	68	80
ACTIVITES PAROISSIALES DIVERSES	15	19	26
ENTRETIEN/MAINTENANCE/PETITS MATERIELS	10	6	8
AMORTISSEMENTS	6	6	6
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11	20	2
TOTAL	218	242	219
RESULTAT	123	-4	9

COMMENTAIRES

UN RESULTAT COURANT POSITIF DE 22 K€

(augmenté d'un résultat exceptionnel de 101 K€ suite à un legs.)

1/QUETES/CASUELS /CONTRIBUTIONS PAROISSIALES sont les principales ressources et restent stables à l'exclusion préoccupante de la Contribution Paroissiale.

Les CASUELS sont les participations demandées aux familles à l'occasion des funérailles (de loin les plus importantes), baptêmes et mariages.

2/les LOCATIONS DE SALLES: la MSP et la MSR (Charnècles) ont subi fortement les restrictions "COVID" mais sont bien réparties en 2022

3/ la contribution immobilière (10K€ en 2021+7K€ en 2022) a été organisée par le NEV pour financer la sono de St Etienne de Crossey. La dépense correspondante, réalisée en 2022, a été immobilisée et sera amortie sur les années à venir.

1/les variations significatives sur la période 2019/2022 des FRAIS DE PERSONNEL sont liées aux mesures gouvernementales COVID qui se traduisirent par une suspension des charges sociales en 2020... mais suivies de leur régularisation en 2021 ! Ces frais ne comprennent pas le traitement des prêtres, pris en charge par le Diocèse.

2/ les FRAIS DE LOCAUX incluent essentiellement ici : eau, chauffage, électricité assurances et taxes foncières. Une régularisation significative en notre faveur de la facture d'eau a été obtenue en 2022.

3/ LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITE est un prélèvement du Diocèse , destiné à participer aux dépenses communes. Elle est fonction de recettes de l'année précédente.

(Prélèvements mensuels avec régularisation en décembre).

Pour toute précision ou information complémentaire, vous pouvez me joindre sur l'adresse courriel suivante:

economat.ndvouise@gmail.com

Guy BRACHET

Econome Paroissial